

Lettres québécoises
La revue de l'actualité littéraire



Les périodiques culturels, pour le meilleur ou pour le pire!

André Vanasse

Numéro 80, hiver 1995

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/38659ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Productions Valmont

ISSN

0382-084X (imprimé)

1923-239X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Vanasse, A. (1995). Les périodiques culturels, pour le meilleur ou pour le pire!
Lettres québécoises, (80), 5-6.



Les périodiques culturels, pour le meilleur ou pour le pire !

EN MARS 1994, LE CONSEIL DES ARTS DU CANADA donnait le mandat à M^{me} Nadia Laham et à huit membres du monde des arts et des lettres « d'examiner le rapport entre le programme d'aide aux revues culturelles et le mandat du Conseil des Arts du Canada ». En clair, il s'agissait de savoir si les subventions accordées aux revues culturelles atteignaient leur objectif : « favoriser et promouvoir l'étude et la diffusion des arts ainsi que la production d'œuvres d'art ». La réponse est sans équivoque : oui.

L'étude, relativement courte (32 pages), n'apporte pas toujours toutes les informations qu'on souhaiterait avoir, mais elle est suffisamment claire pour nous faire comprendre que l'enquête visait essentiellement à donner suite à un document, « Vers une nouvelle perspective », qui avait été produit dans le but de mettre de l'ordre dans un secteur où régnait depuis quelques années passablement de confusion.

La première chose qu'il faut retenir de ce document, ce sont les prémisses : depuis la création du Conseil des Arts du Canada, les subventions n'ont pas cessé de diminuer (en dollars constants). Cette situation s'explique par un double facteur. D'une part, le nombre de revues culturelles a constamment augmenté depuis trente ans (il y en a 270 qui sont actuellement subventionnées à travers le Canada) pour se stabiliser à partir des années quatre-vingt. D'autre part, le budget du Conseil des Arts consacré aux revues culturelles n'a jamais connu une croissance proportionnelle à l'augmentation du nombre de revues. De fait, depuis quelques années, le budget du Conseil des Arts du Canada s'est à ce point détérioré qu'il a dû carrément sabrer son programme. « En 1994-1995, dit le rapport, le budget du programme était de près de deux millions de dollars, 13 % de moins qu'en 1992-1993, en grande partie en raison de la suspension du Fonds de campagne de promotion 1993-1994. » Le rapport précise d'ailleurs que la situation des revues culturelles est autrement plus dramatique que celle de l'édition : « L'aide aux éditeurs de livres a considérablement augmenté au cours des sept dernières années. »

Si le rapport (et il faut s'en réjouir) propose d'augmenter les fonds mis à la disposition des revues non seulement pour leur

fonctionnement, mais aussi pour leur promotion (programme déjà aboli), si on met de l'ordre dans la définition des revues culturelles (les revues savantes sont *a priori* éliminées, les numéros doubles bannis, etc.), si on facilite la tâche des directeurs de revue en proposant de leur accorder leur subvention sur une base de deux ans au lieu d'une seule (à partir d'un formulaire plus précis et identique pour tous), on commet par contre une erreur énorme en suggérant de ne créer qu'un seul jury par langue pour l'attribution des subventions (au lieu des sept existants). La composition de ces jurys est si diversifiée que les revues culturelles devront remettre leur sort entre les mains d'un seul spécialiste (au lieu de trois ou quatre, actuellement) dans leur champ disciplinaire (il y en a 14 qui vont de la création littéraire à la sculpture en passant par la musique, la danse, etc. !). Il suffirait que l'évaluateur en question — et on connaît les luttes qui opposent les revues les unes aux autres — soit plus ou moins bien disposé à l'égard de telle ou telle revue pour qu'on assiste à tous les deux ans au jeu de la montagne russe. Cette recommandation est d'autant plus grave que le comité en question aura le pouvoir d'augmenter ou de diminuer la subvention de 50 % (au lieu de 25 %, présentement) par rapport à la subvention précédente. À mon avis, cette mesure pourrait être catastrophique dans plusieurs cas, les revues « pénalisées » (parfois uniquement pour des raisons de conflits personnels) étant alors placées automatiquement en situation de faillite technique.

La plus grande crainte que j'entretiens à l'égard de ce rapport, c'est que le Conseil des Arts n'en retienne que ce qui lui plaît. Le Canada traverse une crise économique majeure. Demander d'augmenter le budget consacré aux revues culturelles — soit dit en passant, le programme coûte à peine 0,07 \$ par habitant —, c'est courir le risque d'un refus catégorique. Si tel était le cas et qu'on appliquait les autres règles proposées dans ce rapport (qui visent des économies de gestion), les revues se trouveraient dans une situation pire que celle qu'elles connaissent actuellement, car les règles du jeu proposées sont beaucoup plus rigides et risquées que celles qui existent aujourd'hui.

Quand on sait que, « pour la plupart des périodiques, l'aide du Conseil signifie la possibilité de survivre », quand on sait que, dans ce

secteur, « seulement 6 % des emplois sont des emplois à temps plein et que ces derniers se concentrent dans 24 périodiques seulement », quand on sait que le coût du papier a augmenté de 90 % en 14 mois, quand on sait que les frais de poste ont grimpé de façon vertigineuse depuis l'abolition du tarif préférentiel pour les livres et les revues, quand on sait que, depuis quelques années, les revues sont soumises à deux taxes (TPS et TVQ) provinciale et fédérale, on voit combien fragile est la vie des revues culturelles.

Je trouve admirable l'énergie et l'enthousiasme manifestés par les responsables de revue. Dans la majorité des cas, c'est uniquement « pour l'art » qu'ils travaillent. Grâce à eux (et le rapport le reconnaît expressément), des artistes voient leurs œuvres diffusées et reconnues. Du reste, plusieurs d'entre eux se sont fait connaître grâce aux revues. J'ai toujours prétendu que les revues étaient le lieu d'émergence de l'art et que c'était bien souvent grâce à elles que les artistes pouvaient faire leurs débuts. Il faut donc donner aux revues les moyens de poursuivre une œuvre essentielle : sans elles, les arts au Québec et au Canada ne seraient pas ce qu'ils sont aujourd'hui. Je suis convaincu que notre relative autonomie artistique par rapport aux grandes puissances culturelles — la France et les États-Unis pour ne pas les nommer —, nous la devons en grande partie aux revues culturelles.

Si on donne suite aux recommandations du comité en question, il faut donc qu'elles soient obligatoirement accompagnées d'une augmentation du budget consacré aux revues culturelles. Sinon, cet

exercice est vain. Il est même nuisible. En fait, il risque de faire beaucoup plus de tort que de bien.

D'ailleurs, devant les recommandations du comité, je me pose une question : pourquoi celui-ci n'a-t-il pas proposé qu'un pourcentage de la TPS perçue sur toutes les revues et magazines vendus au Canada soit versé au fonds destiné aux revues culturelles ? Les revenus générés par cette taxe (elles touchent des revues nationales et étrangères à très grand tirage) sont infiniment supérieurs aux deux millions de dollars de subventions actuelles. On aurait là un argument de taille (ne sommes-nous pas à l'ère des technocrates et des économistes ?) pour favoriser une révision complète du budget consacré aux revues culturelles.

En ce qui me concerne, je me croise les doigts mais j'entretiens très peu d'illusions sur les résultats de cette enquête. Déjà, le programme de subventions échelonnées sur deux ans a été mis en place. Très bientôt, on nous annoncera la création de super comités (anglais et français) chargés de distribuer les subventions. Or, à moins que je sois dur d'oreille, je n'ai pas entendu un seul mot sur l'augmentation du budget !

À vous de tirer vos conclusions...

Le directeur,
André Vanasse

Lettres québécoises

la revue de l'actualité littéraire



Lettres québécoises, une revue entièrement consacrée à la littérature québécoise depuis plus de 15 ans.

1 AN / 4 NUMÉROS (T.T.C.)

INDIVIDU	INSTITUTION
Canada 20 \$	Canada 25 \$
Étranger 25 \$	Étranger 30 \$

2 ANS / 8 NUMÉROS (T.T.C.)

INDIVIDU	INSTITUTION
Canada 35 \$	Canada 45 \$
Étranger 45 \$	Étranger 55 \$

3 ANS / 12 NUMÉROS (T.T.C.)

INDIVIDU	INSTITUTION
Canada 50 \$	Canada 70 \$
Étranger 70 \$	Étranger 80 \$

Nom _____

Adresse _____

Ville _____

Code postal _____

Tél. _____

Ci-joint : Chèque

Mandat postal

MasterCard

Visa

No _____

Exp _____

Signature _____

Retourner à : *Lettres québécoises*, 1781, rue Saint-Hubert, Montréal (Québec) H2L 3Z1

Tél.: (514) 525-9518 • Téléc.: (514) 525-7537